



. Assemblée générale
E.M.A.
et
Présentation du dossier
« Voie Nouvelle de la Vallée
de la Mauldre »

. Antennes Relais

. P.L.U. / ZPPAUP

Poste Yvelines

Ailleurs...

. EMA, membre d'une
grande famille

Bulletin d'adhésion



Présentation du dossier



« Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre »

JEUDI 29 MARS 2007 à 20H30
Cabaret Coville – Place Robert Brault
78490 Montfort l'Amaury



Nous adressons nos remerciements à M. Pierre Coville, propriétaire de la salle, qui la met gracieusement à notre disposition.

Au « menu » de la soirée :

. 19h30-20h30 : Tenue statutaire de l'assemblée générale ordinaire de E.M.A., à savoir rapport moral, rapport financier et élection du conseil d'administration

. 20h30-22h30 : Présentation du dossier, en partenariat avec J.A.D.E. et S.L.Y. (Sauvons les Yvelines)

**« Projet de la
Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre »**

...et en clôture un « Pot de l'Amitié » !

Venez nombreux nous rencontrer et vous informer !

*Vous trouverez
La Fourmi de Juin 2006
et Novembre 2006
sur notre site internet*

www.ema-montfort.com



DOSSIER ANTENNES RELAIS

Le courrier des Riverains

Nous avons ouvert cette rubrique aux riverains de l' « arbre en plastique » ! Voici ce qu'ils en disent.

« Où en sommes-nous ? Petit historique...

→ **Printemps 2006** : Sans consultation du voisinage et après avoir, suivant les propres mots de l'intéressé, "harcelé" l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), lequel "finit par craquer" (sic) et émet un "avis favorable sous réserves", le Maire donne aux opérateurs, Bouygues et SFR, l'autorisation de violer une loi que son prédécesseur avait fait promulguer dix ans plus tôt : construction d'un double bâtiment de 20 m² au sol, plus érection d'un pylône en acier et plastique "façon pin" de 25 mètres de haut dans le Parc-promenade historique des Tours d'Anne de Bretagne, classé pourtant "zone boisée rigoureusement inconstructible".

→ **15-30 août 2006** : érection du pylône et début de construction des deux bâtiments annexes.

→ **31 août 2006** : poursuivis par un collectif de riverains, le Maire, Bouygues et SFR sont condamnés par le Tribunal Administratif de Versailles : amende pour chacune des trois parties et **ordre d'arrêter immédiatement les travaux**. Par voie d'huissier le collectif de riverains fait signifier le jugement aux opérateurs, lesquels obtempèrent : les travaux sont arrêtés alors que les deux locaux techniques sont vides de tout matériel électronique, de même que les gaines sont béantes et vides de tout câble.

→ **23 au 27 octobre 2006** : le Maire demande à Bouygues de "sécuriser les lieux". Sous ce prétexte, Bouygues effectue tous les travaux d'installation dans le local technique et de branchement des circuits électroniques, commettant ainsi une **violation patente d'une décision de justice**.

→ **27 octobre 2006** : courrier de l'avocat des riverains au Maire (double au Préfet des Yvelines) lui enjoignant de faire respecter, **en sa qualité d'autorité de police des lieux**, les décisions de justice rendues par le Tribunal Administratif de Versailles.

→ **30 octobre 2006** : Bouygues rend les locaux opérationnels : **l'émetteur émet !**

→ **31 octobre 2006** : réponse du Maire au courrier des riverains : "Je suis à l'origine des travaux de mise en sécurité du chantier... et (de) rien d'autre".

→ **Début novembre 2006**: constat d'huissier, avec documents photographiques, sur l'ordre du collectif de riverains, prouvant que des travaux d'installation de câbles et des branchements ont bien été effectués par Bouygues **après l'ordre d'arrêt des travaux du 31 août**. Simultanément, reconnaissance ingénue des services techniques de Bouygues (Service de M. Armand Cramaro, à la Gestion du Patrimoine : "**Oui, notre relais-émetteur du Parc Saint Laurent (sic) émet depuis le lundi 30 octobre**".

→ **Mars 2007**. Depuis plus de 4 mois, le pylône émet donc en une double violation de la légalité :

. violation de la décision de justice du 31 août 2006.

. violation de la Directive du protocole de santé du 16 octobre 2001, signée, conjointement, par les ministères en charge de la santé, de l'environnement, des télécommunications, de l'urbanisme et de la construction, qui stipule que les opérateurs (Bouygues) et les propriétaires des lieux (Mairie) doivent installer autour d'une antenne-relais un "**périmètre de sécurité**", plus une information publique indiquant la "**présence d'ondes magnétiques (pictogramme réglementaire)**", avec une "**mention précisant l'interdiction de passage dans les périmètres de sécurité pour les personnes porteuses d'implants médicaux tels que, par exemple, stimulateurs et défibrillateurs cardiaques**", etc.

Or, rien. Pas un mot, pas un signe, ni de l'opérateur ni de la Mairie...

Comment les centaines de personnes, les dizaines de bambins, qui se promènent et stationnent, chaque dimanche, au pied du pylône se douteraient-ils qu'il y a un quelconque danger sanitaire à visiter ce Parc d'Anne de Bretagne dont les montfortois étaient si fiers... jusqu'ici ?

P.S. Pour ceux de nos lecteurs qui ont le cœur bien accroché (natures sensibles s'abstenir), signalons le petit documentaire édité par Next-Up (téléchargeable gratuitement sur www.next-up.org) intitulé "Téléphone mobile : sommes-nous tous des cobayes ?". Oui, un document assez terrifiant sur les effets des ondes magnétiques diffusées par les antennes-relais (interviews de victimes) !

Signés : M. Derynck et M. Morice »



Réunion à Chevreuse Vendredi 2 mars 2007 à 20h30

250 personnes ont répondu à l'invitation de l'Association Harpe (Haro sur les Antennes Relais Protégeons nos Enfants) de Chevreuse pour un débat public sur le thème : « TELEPHONIE MOBILE ET SANTE » .

Autour de la Table :

- Mme Corinne Lepage, Ancienne Ministre de l'Environnement,
- Mr le Docteur Pierre Le Ruz, Dr en physiologie, Expert en Rayonnements Non Ionisants, Membre du Conseil Scientifique du CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements Electromagnétiques),
- Maître Richard Forget, Avocat au Barreau de Paris, Auteur du livre : « le Dossier Noir du Portable » paru le 14 décembre 2006, aux Editions Pharos Laffont,
- Mr Etienne Cendrier, Porte-Parole de l'Association Nationale « Robin des Toits ».

Ce débat a été voulu pour informer, sensibiliser et alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de légiférer en France afin d'encadrer le développement fulgurant de la téléphonie mobile.

Le compte rendu intégral du débat est sur le site <http://harpechevreuse.free.fr> ainsi qu'un extrait du reportage passé sur TV fil.

Le P.L.U. fait "PLOP"!

Nous suivions ce dossier de près, car au final, l'orientation d'un tel document est décisive pour l'avenir de notre commune.

Nous nous sommes exprimés plusieurs fois par courrier afin de transmettre nos idées puisque nous n'étions pas associés à la concertation malgré notre demande. Vous avez notamment eu connaissance de notre document « Contribution à la révision du P.L.U. de Montfort l'Amaury ».

Et nous avons appris avec étonnement, au dernier conseil municipal, que la révision du P.L.U. était suspendue du fait de la nécessité de réviser préalablement la Z.P.P.A.U.(Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain).

La révision de la Z.P.P.A.U. est donc en cours, et elle devient à cette occasion Z.P.P.A.U.P.(Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). Les documents ont été approuvés par le conseil municipal, et il devrait y avoir bientôt une enquête publique permettant aux citoyens de s'informer et porter leurs remarques.



POSTE YVELINES

Des travaux de terrassements pharaoniques !

Le Décret d'Utilité Publique, signé par Monsieur le Préfet des Yvelines, fait l'objet depuis Avril 2006 d'une procédure en annulation déposée par JADE auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

La demande de recours gracieux auprès du Préfet contre le Permis de Construire du poste, signé en Juin 2006, n'a pas abouti.

Aujourd'hui, des travaux de terrassement de très grande ampleur sont en cours. Les associations suivent le chantier avec beaucoup d'attention.

JADE, lors de son assemblée générale ordinaire le samedi 10 mars dernier, a voté la motion ci contre.

Se mobiliser !

Vous êtes les bienvenus, nombreux, à la présentation du dossier (cf annonce page 1). Ce projet « frôle » Montfort, et aura fatalement un impact sur nos conditions de vie s'il voit le jour...

Sachez aussi que de plus en plus de maires des villages concernés se mobilisent « CONTRE » le projet. Le courrier de Sauvons les Yvelines, adressé le 30 janvier 2007 à M.Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile de France, comportait les signatures des maires des communes suivantes : Andelu, Bazoches sur Guyonne, Crespières, Davron, Grosrouvre, Herbeville, Les Mesnuls, Marcq, Méré, Montainville, Saulx Marchais, St Rémy l'Honoré, Vicq, Villiers le Mahieu.

Le projet de création de cet axe n'est pas une fable...c'est une réalité ! Et ce n'est pas à l'apparition des premiers bulldozers qu'il faudra se mobiliser : IL SERA ALORS TROP TARD !!!!

AILLEURS ...

Thoiry et Villiers le Mahieu défraient la chronique dans la presse locale depuis quelques temps avec l'affaire des « amoncellements de terre » sur le site du Château de Thoiry.

. *Objectif* : créer un territoire vallonné permettant d'observer les animaux de divers points du Parc (un espace hôtelier est prévu)

. *Opportunité* : récupérer les terres issues du creusement du tunnel A86

. *Problème* : ce projet n'a fait l'objet d'aucun dépôt de dossier avant sa mise en route!

Non informés, alertés par la rotation incessante des camions, les riverains du trajet emprunté par les poids lourds se sont mobilisés...

Nous ne développerons pas plus ce dossier.

Mais c'est encore un exemple où l'absence d'information est en partie responsable d'une situation de blocage !

MOTION n°3
PROJET « YVELINES » dit BAGOT II

« *Considérant que :*

- les perspectives de croissance de la consommation d'électricité affichées par RTE (Réseau de Transport Electricité) ne sont étayées par aucune donnée fiable, et que, par conséquent, le besoin n'est pas avéré,
- le besoin annoncé de sécuriser l'alimentation électrique des Yvelines n'est pas démontré,
- les solutions alternatives au projet, et en particulier la maîtrise de la consommation d'électricité et les énergies renouvelables, sont insuffisamment étudiées,
- la concertation, prônée par la charte du 5 juillet 1996, n'a pas joué son rôle dans la recherche de la solution à apporter au problème posé et dans le choix du meilleur site,
- les critères ayant conduit au choix du site retenu dans le dossier ne tiennent pas compte de la procédure de classement de la plaine de Jouars,
- l'implantation du poste de transformation, au milieu d'une zone en instance de classement, porte atteinte au caractère rural et agricole de celle-ci, ainsi qu'à la perspective remarquable du château de Pontchartrain,
- il est à craindre que la réalisation de cette infrastructure ne soit que le premier pas vers une urbanisation de la plaine de Jouars,

JADE :

- regrette que le préfet des Yvelines ait déclaré d'utilité publique le projet sans concertation ni débat réels,- considère que le permis de construire est entaché de nombreuses illégalités dont, notamment, sa non-conformité aux documents d'urbanisme,
- maintient son opposition à la réalisation du poste de transformation 400/225 KV de RTE dans les Yvelines où son besoin n'est pas démontré. »

E.M.A., membre d'une grande Famille !

Les associations de défense de l'environnement sont nombreuses dans la région, bien qu'elles soient souvent discrètes par manque de moyens de communication vers les habitants (à part la distribution...un peu fastidieuse... dans les boîtes aux lettres):

Commune	Association
Auteuil le Roi	EPARCHE (Études, Protection à Auteuil-le-Roi du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'Environnement)
Bazoches sur Guyonne	PROSIBA (Protection du Site de Bazoches sur Guyonne)
Ergal	ADEE (Association de Défense d'Ergal et des Environs)
Galluis	ADSEG (Association de Défense du Site et de l'Environnement de Galluis)
Jouars Pontchartrain	ADEPT (Association de Défense de l'Environnement de Pontchartrain)
Les Bréviaires	ADESIB (Association de Défense de l'Environnement du Site des Bréviaires)
Les Mesnuls	SDM (Sauvegarde des Mesnuls)
Marcq	MARCQ-Environnement
Méré	Méré Environnement
Montfort l'Amaury	EMA (Environnement à Montfort l'Amaury)
Neauphle le Vieux	BVNLV (Bien Vivre à Neauphle le Vieux)
Pontchartrain	REP (Respectons l'Environnement à Pontchartrain)
Saint Léger en Yvelines	Saint Léger Environnement
Saint Nom la Bretèche	Sauvons l'Ile de France
Saulx Marchais	APESM (Ass. Protection de l'Environnement de Saulx Marchais)
Vicq	ARVI (Les Amis de la Renaissance de Vicq)
... Cette liste est non exhaustive (et, pour avoir les coordonnées de l'une d'entre elles, contactez nous).	

Ces associations sont souvent nées à la faveur d'un projet controversé au plan environnemental, puis sont restées actives, sentinelles vigilantes !

✂ -----

BULLETIN D'ADHESION FAMILIALE

Je soussigné

Demeurant

(Adresse électronique :)

Souhaite adhérer à l'Association **E**nvironnement à **M**ontfort l'**A**maury

Veuillez trouver ci-joint mon règlement * de Euros pour l'année 2007.

A, le

Signature :

Cotisation 2007 25 Euros

* par chèque à l'ordre de E.M.A.